



Dijon, le 9 octobre 2019

**Direction
territoriale
Centre-
Bourgogne**

Service
Développement
de la Voie d'Eau

Affaire suivie par : Bertille RATOUCNIAK

2019-CLU



**CLU exceptionnelle
du 8 octobre 2019
à Dijon**

Présents :

Aplin Simon
Bairstow James
Bensaad Riad
Bostin Mark
Chabrier Kevin
Collins Roger
Cossiaux Bruno
Dreau Philippe
Megret Richard
Peyret Nicoletta
Ravrat Stéphane
Spencer Hayes

Leboat
European Waterways
Croisieurope
CTF
Croisières Orex
CRTF-BFC
Bateau San Ku kay
Evans Marine
Boutique barges
Bateaux touristiques de l'Auxerrois
Nicols Yacht
Elegant Waterways

VNF:

Chardonnal Antoine
Clariond Alexis
Clavel Robert
Perrot Déborah
Poncet Sébastien
Ratouchniak Bertille
Telpic Yvan
Wicker Frédéric

UTI Bourgogne
SDVE
SEMEH
UTI Val de Loire et Loire-Seine
UTI Saône-Loire
SDVE
UTI Nivernais Yonne
Direction des UTI

Cette CLU, à caractère exceptionnel, a été réunie afin d'informer les usagers sur la situation hydraulique des canaux de la DTCB et sur les mesures d'exploitation nécessaires, face à la situation de sécheresse.

I - Eléments de contexte :

Plusieurs constats :

- Les précipitations de fin septembre n'ont pas entraîné d'amélioration du contexte hydrologique
- Indice d'humidité des sols très faible
- Maintien ou renforcement des arrêtés de sécheresse sur l'ensemble du périmètre de la DTCB.
- Débit des rivières globalement inférieur au seuil des débits réservés.

cf. diaporama

II - Situation « globale » réseau DTCB :

cf. diaporama

III – Relevé de décisions :

Canal Roanne à Digoin :

Pas de mesures particulières.

Seille :

Pas de mesures particulières.

Canal Nivernais – Yonne :

- Rivière Yonne :

Pas de changements particuliers

Les mouillages réglementaires sont tenus, maintien des conditions de navigation jusqu'à fin octobre.

- De l'aval de Pannecièrre à Coulanges/Yonne : passage en CRISE
- De Coulanges/Yonne à Villeneuve le Guyard: ALERTE RENFORCEE
- Rivière la Cure : Embranchement de Vermenton : CRISE

Regroupement de bateaux et réduction de la vitesse sur tout le secteur de la Nièvre non concédé du canal du Nivernais entre Sardy et Basseville

Dérogation préfectorale obtenue le 23 août pour l'embranchement de Vermenton (maintien du mouillage réglementaire à 1,60m, surveillance débit réservé 1,620 m³/ à Arcy sur Cure)

- Canal Nivernais (Versant Loire) Section Cercy la Tour - Decize:

Maintien de la navigation :

- Pas de regroupement de bateaux actuellement lié à la fréquentation moins importante
- Nivernais-Cercy : pas de mesures de restrictions, à ce stade

- Point d'actualité :

Chômage de l'Yonne : Suite à une réunion organisée par M. le préfet de l'Yonne sollicité par des industriels, une consultation a été menée par courrier sur l'opportunité de décaler d'une semaine le chômage de l'Yonne, sur le tronçon allant de l'écluse de Rosoy à celle de Villeperrot.

Après l'analyse des réponses, il apparaît que cette proposition semble satisfaire plus d'usagers qu'elle ne serait susceptible d'en pénaliser.

Ainsi, il a été décidé que le chômage de l'Yonne entre l'écluse n°8 de Rosoy – PK 60.545 – et l'écluse n°11 de Villeperrot – PK 74.486 – initialement prévu du 13 octobre 2019 au 10 novembre 2019, se tiendra **du 21 octobre 2019 à 18h00 au 18 novembre 2019 à 18h00.**

Ecluse de Villeneuve : Les nouvelles portes ont été livrées sur site. Les travaux démarreront le 28 octobre pour une remise en route le 2 décembre 2019.

Canal de Bourgogne :

Fermeture à la navigation :

- **Versant Yonne** : fermé depuis le 30/09/2019 hors port de Migennes
Démarrage de travaux sur écluses 110, 109 et 102 Y pour permettre une réouverture pour convoi en décembre si l'hydrologie est favorable

Navigation ouverte :

- **Bief de partage : 2.00m**
- **Versant Saône**
 - o Secteur 2S à 9S : biefs à 1.60m,
 - o Secteur 10S à 20S: biefs à 1.80m
 - o Secteur 21S à 54S : biefs à 1.90m
 - o Secteur 55S à 76S : biefs à 2.00m
 - o Ports tenus à 2.00m+regroupement des bateaux aux écluses de rigueur

Fermeture au 15 octobre 2019.

Après 15 octobre, possibilité éventuelle de passage à la demande sur la section Dijon / Saint-Jean-de-Losne **en fonction des conditions hydrologiques** (délai de prévenance suffisant).

Canal du Centre :

Situation de la **ressource toujours critique** sur le **canal du Centre**.

Fermeture à la navigation depuis le 6 août 2019.

Canal Latéral à Loire :

- **Section « Sud » Digoin // Guétin :**
 - o Limitation du mouillage à 1,40 m actuellement, possibilité de passer à 1,60 m en l'absence de prélèvements pour l'irrigation
 - o Regroupement de bateaux pour le franchissement des écluses entre l'écluse 6 de la Besbre et le Guétin réduit à 1 heure d'attente

- **Section « Nord » Guétin – Maimbray :** Contexte « extrêmement tendu »
 - o Fermeture de la section depuis le 30/09/2019, liée au dépassement des 34 Mm3
 - o Stationnement sur les biefs de l’Aubray, d’Aubigny et de Bannay : hauteur d’eau 1,80 m avec marnage de 20 à 40 cm.

Canal de Briare :

Fermeture à la navigation de l’ensemble du canal depuis le 18 août 19h.

Les barrages sont extrêmement bas, les débits des rivières inférieurs aux débits réservés. Poursuite de l’utilisation de l’usine élévatoire pour le maintien de la vie piscicole.

Canal du Loing :

- **Section Buges – Nemours :**

Fermeture à la navigation depuis le 18 août.

- **Section Nemours – St Mammès**

- o Regroupement avec délai d’attente d’1heure sur section Nemours/ St Mammès
- o Limitation du mouillage possible suivant évolution météorologique.

IV – Convoyages :

Si la situation hydrologique s’améliore, des convoys pourront être envisagés. Dans cette optique, VNF adapte son planning de travaux pour permettre le passage de bateaux de manière exceptionnelle à des dates où certains canaux seraient normalement fermés.

Canal de Bourgogne :

Versant Yonne : dépendant totalement de l’hydrologie de l’Armançon (navigation et remplissage des biefs suite travaux).

Si les conditions hydrologiques le permettent, organisation d’un convoi de quelques jours la première quinzaine de décembre entre Migennes et Venarey, en lien avec l’Yonne.

Versant Saône : dépendance totale de l’hydrologie de l’Ouche.

La portion Saint Jean/Dijon étant plus sensible à la remontée des cours d’eau, une navigation à la demande pourra être envisagée sous réserve de la situation hydrologique.

Canal du Centre :

Pas envisageable du fait du niveau des réservoirs et de l’hydrologie des cours d’eau.

Canal Latéral à la Loire (nord) :

Convoi envisagé sur la 2^{ème} quinzaine de novembre.

Canal de Briare :

Pas envisageable du fait du niveau des réservoirs et de l’hydrologie des cours d’eau.

Canal du Loing (section amont):

Pour l’instant pas envisageable du fait du niveau des réservoirs et de l’hydrologie du Loing. Si le débit du Loing remonte suffisamment, un convoi de Nemours à Montargis sera

possible.

Yonne :

Navigation exceptionnelle début décembre, à la fin du chômage, dans un objectif de coordination avec le potentiel convoyage de la section Migennes – Venarey.

V – Conclusions :

En cas d'évolution significative, information des usagers dans une logique d'un maximum d'anticipation possible suivant l'évolution des conditions hydrologiques. Les usagers seront en particulier tenus au courant en cas d'organisation d'un convoyage.

Information régulière de la DT vers les usagers via notamment les bulletins hydrologiques.

A noter :

Prochaine CLU plénière : le 21 novembre à Montargis.